



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9933^e séance

Mardi 10 juin 2025, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Geng Shuang
Danemark	M ^{me} Lassen
États-Unis d'Amérique	M. Kelley
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Dharmadhikari
Grèce	M. Sekeris
Pakistan	M. Ahmad
Panama	M. Alfaro de Alba
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Quinn
Sierra Leone	M ^{me} Swallow
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
Somalie	M. Osman

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Quarante-deuxième rapport du Secrétaire général en application
du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité
(S/2025/320)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2732 (2024)
(S/2025/323)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Quarante-deuxième rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2025/320)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2732 (2024) (S/2025/323)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Iraq et du Koweït à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mohamed Al Hassan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2025/320, qui contient le quarante-deuxième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, et sur le document S/2025/323, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2732 (2024).

Je donne maintenant la parole à M. Al Hassan.

M. Al Hassan (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, dire ma joie de voir une amie très chère et une collègue présider les travaux du Conseil de sécurité. Je tiens à remercier profondément les membres du Conseil de leur attention, de leur soutien et de leurs conseils. Je me réjouis particulièrement de voir les représentants de l'Iraq et du Koweït participer à la séance d'aujourd'hui. Je me dois également de remercier le Secrétaire général de ses efforts constants au Moyen-Orient, et je citerai son récent déplacement à Bagdad, à l'occasion du Sommet arabe.

Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.9803) il y a six mois, il s'est passé énormément de choses en Iraq mais je ne les énumérerai pas ici. Néanmoins, avec l'assentiment des membres, je voudrais mentionner les éléments les plus notables, au premier rang desquels figure la volonté de l'Iraq d'instaurer davantage de stabilité et de prospérité et de resserrer son intégration régionale.

Je remercie vivement le Gouvernement iraquien de l'aide humanitaire qu'il apporte aux populations gazaouite, libanaise, yéménite et syrienne, sans oublier son soutien à la nouvelle initiative de paix entre la Türkiye et le Parti des travailleurs du Kurdistan qui, si elle est appliquée de bonne foi, apportera paix, sécurité et stabilité à toute la région.

L'Iraq a bien entamé les préparatifs des prochaines élections législatives nationales, prévues le 11 novembre. La Haute Commission électorale indépendante iraquienne, avec le soutien technique de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), enregistre des progrès notables dans la préparation de ce scrutin. L'inscription des électeurs devrait s'achever dans les prochains jours, et l'enregistrement biométrique de près des trois quarts des électeurs est déjà achevé.

Certes, des difficultés persistent, notamment d'ordre logistique, mais la Haute Commission électorale indépendante est résolue à faire de son mieux pour garantir des élections libres, régulières et transparentes, avec la participation de tous les Iraquiens, à

l'abri de la crainte et de l'intimidation. La MANUI n'épargnera aucun effort pour fournir le soutien technique le plus professionnel dans ce sens, notamment en s'employant à promouvoir la participation la plus large possible des femmes, des jeunes et des minorités.

Six mois après la tenue réussie des élections législatives dans la Région du Kurdistan de l'Iraq, en octobre dernier, le gouvernement régional n'est toujours pas formé. Il va sans dire qu'un esprit de compromis, axé sur des objectifs communs plutôt que sur des divisions partisans, est la clef pour sortir de cette impasse tenace. Il n'y a aucun doute dans mon esprit : les acteurs compétents de la Région du Kurdistan de l'Iraq parviendront à former un gouvernement compétent qui servira les intérêts de la population de la région du Kurdistan de l'Iraq et de l'Iraq tout entier.

À cet égard, je voudrais également souligner que la relation entre Bagdad et Erbil est un partenariat qui requiert un dialogue et une collaboration constants, ancrés dans la Constitution de l'Iraq, afin d'aborder efficacement toutes les questions en suspens entre les deux parties et de les régler.

Plus de 800 Iraquiens ayant quitté le camp de Hol, dans le nord-est de la Syrie, sont arrivés il y a 10 jours au Centre Al-Amal, en Iraq, ce qui témoigne de la détermination du Gouvernement iraquien à accélérer le processus de rapatriement de ses ressortissants, avec l'appui de l'ONU. Il est néanmoins essentiel que des ressources suffisantes soient fournies pour appuyer une réinsertion digne des familles de retour et garantir une procédure judiciaire équitable pour les détenus rapatriés. Et tandis que l'Iraq continue de progresser à grands pas en ce qui concerne les retours depuis le nord-est de la Syrie, la situation des personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq continue d'exiger une attention urgente.

Des centaines de milliers de personnes sont toujours déplacées en Iraq, principalement 100 000 yézidis de Sinjar. Elles vivent dans des camps de déplacés et des implantations sauvages partout en Iraq, dans des conditions précaires. La récente reconnaissance par le Gouvernement des droits fonciers des yézidis, avec la distribution de plus de 1 300 lettres de propriété et la délivrance d'une centaine de titres fonciers cette année, a constitué une étape importante. Le Gouvernement iraquien a également pris l'initiative d'offrir des indemnités aux survivants yézidis et à d'autres minorités. Toutefois, la création des conditions d'un retour durable nécessite des mesures politiques, administratives et de sécurité plus cohérentes, outre des investissements importants dans la création d'emplois et les services locaux. Le Gouvernement iraquien doit accélérer l'adoption d'un plan national global en vue d'une solution durable. Le processus de retour ne peut se limiter à une réinstallation physique ; il doit s'agir d'un processus sérieux qui permette de reconstruire des vies et des moyens de subsistance et de redonner l'espoir en l'avenir.

(l'orateur poursuit en arabe)

Que les choses soient claires : les yézidis d'Iraq ont subi un préjudice indescriptible de la part de Daech, et nous, à l'ONU, par l'intermédiaire du Conseil et avec son appui, appelons les parties concernées en Iraq et dans les États voisins à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger ce groupe religieux et lui rendre la dignité, le respect, l'estime et le statut humanitaire qui lui sont dus, d'autant plus qu'aujourd'hui encore, un certain nombre de yézidis se trouvent dans un état de détention semi-forcée après que Daech a anéanti leurs vies lorsqu'il a déferlé sur l'Iraq et sur toute la région. Nous pensons qu'il importe de mettre fin à cette injustice imposée aux yézidis iraquiens et de garantir leur retour dans leurs foyers et régions dans la dignité et la fierté.

(l'orateur reprend en anglais)

L'attachement aux droits humains est au cœur de la stabilité et du développement de l'Iraq. En janvier, la situation en Iraq a été examinée par le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel, un processus conçu pour

appuyer et renforcer la promotion et la protection des droits humains dans chaque pays. Au total, 263 recommandations sont actuellement examinées par l'Iraq en vue de leur adoption à la prochaine session du Conseil des droits de l'homme. Des progrès sont également réalisés en ce qui concerne un projet de loi sur les droits des minorités et l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les discours haineux. L'ONU est prête à continuer à appuyer ces initiatives et d'autres initiatives en matière de droits humains et à collaborer avec le Gouvernement iraquien, notre partenaire et celui de l'ONU, pour étudier les possibilités de poursuivre cet appui après le départ de la MANUI.

(l'orateur poursuit en arabe)

Parmi les dossiers relatifs aux droits humains, les cas qui doivent être traités d'urgence et sans délai sont ceux des personnes disparues et des personnes détenues illégalement sans procès équitable et transparent. Cependant, nous avons une grande confiance dans le système judiciaire iraquien, et nous espérons que toutes ces questions seront réglées conformément aux lois et règlements irakiens et de manière à redonner espoir aux milliers de familles qui attendent depuis longtemps de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches. Nous pensons que l'Iraq de demain doit être un Iraq en harmonie à l'intérieur de ses frontières et avec ses voisins. L'Iraq a les moyens de le faire s'il se fonde sur l'égalité et la justice pour tous. J'entends par là l'égalité et la justice pour tous les Irakiens et toutes les Irakiennes, quelle que soit leur appartenance ethnique. C'est l'Iraq de demain auquel nous aspirons, et nous sommes pleinement convaincus que l'Iraq et le peuple iraquien pourront concrétiser cette vision de l'avenir.

(l'orateur reprend en anglais)

En ce qui concerne la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, je me félicite de l'utilisation accrue des technologies de pointe, dans le cadre des missions sur le terrain, pour détecter les sites d'inhumation nationaux. Toutefois, il faut intensifier ces efforts, renforcer la coopération et la coordination, y compris dans la recherche de témoins, afin de retrouver les dépouilles de 300 Koweïtiens portés disparus et d'apporter à leurs familles les réponses qu'elles attendent depuis trop longtemps. Je réaffirme également l'importance d'accélérer les recherches pour retrouver et restituer les biens koweïtiens, y compris les archives nationales du Koweït, en particulier après la récente décision, dont nous nous félicitons, de reprendre les travaux du comité conjoint Iraq-Koweït sur les biens koweïtiens disparus.

En ce qui concerne les autres questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, la reprise des réunions du comité technique et juridique conjoint Koweït-Iraq pour la démarcation de la frontière maritime au-delà du point 162 est une évolution positive. La poursuite des efforts visant à rétablir la confiance entre les deux pays voisins frères est essentielle pour bâtir un avenir plus stable et plus coopératif.

(l'orateur poursuit en arabe)

En outre, nous nous félicitons vivement des positions du Président et du Premier Ministre irakiens concernant la décision prise par la Cour suprême fédérale sur ce que l'accord dit de Khor Abdallah. Nous insistons sur la nécessité de prendre des décisions pour préserver la sécurité et la stabilité et garantir le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que les relations de bon voisinage et la non-ingérence dans les affaires intérieures des deux pays. À cet égard, nous renouvelons l'offre de la MANUI d'offrir ses bons offices à la demande des deux parties.

En outre, je voudrais rappeler que l'État du Koweït a été victime d'une invasion. Pour que nous puissions tourner la page, nous devons œuvrer collectivement et sérieusement au rétablissement de la confiance. Il faut pour cela que des mesures pratiques soient prises et que les promesses soient tenues sur le terrain, loin de toute politisation, en se concentrant sur ce qui rapproche les deux pays et les deux peuples frères et sur ce qui pourrait renforcer le partenariat et les relations positives. Nous devons nous concentrer sur ce qui nous rassemble, et non sur ce qui nous divise.

(l'orateur reprend en anglais)

À un peu plus de six mois de la fin du mandat de la MANUI, je puis assurer les membres du Conseil que la Mission continue de s'employer à mener à bien une transition structurée, conformément au calendrier prévu et en étroite coopération avec le Gouvernement iraquien, et je souhaite d'ailleurs le remercier chaleureusement de son aide, de son appui et de sa coordination. Je tiens également à informer le Conseil que nous avons fermé les bureaux de la MANUI à Mossoul et à Kirkouk et que nous réduisons progressivement nos effectifs, en cherchant à concilier le retrait de la Mission et la poursuite des tâches qui lui ont été confiées, et ce, comme les membres le savent, sur fond de graves contraintes financières pesant sur l'ensemble de l'ONU.

Je tiens à réaffirmer ma confiance dans la résilience du peuple iraquien et dans la détermination de ses dirigeants. L'Iraq est un pays qui possède une histoire riche et est doté d'une grande force, d'un potentiel considérable et d'une fierté immense. C'est en unissant leurs efforts que les Iraquiens pourront continuer d'accomplir des progrès notables en faveur d'une plus grande stabilité, d'une meilleure prospérité et du respect des droits humains pour tous.

(l'orateur poursuit en arabe)

Pour terminer, je voudrais réaffirmer ma pleine confiance en l'Iraq et en son peuple, ainsi qu'en la capacité de ce pays très ancien, qui est l'un des membres fondateurs de l'ONU, de retrouver sa place parmi les nations. Nous, à l'ONU, et moi-même personnellement, sommes déterminés à appuyer et à aider du mieux que nous pouvons l'Iraq et le peuple iraquien. Nous ne ménagerons aucun effort dans cette entreprise, car nous croyons en notre pays, en ses capacités, en son potentiel et en celui de son peuple.

La Présidente *(parle en anglais)* : Je remercie M. Al Hassan de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Je remercie le Représentant spécial Al Hassan de son exposé instructif et de la manière dont il dirige le retrait de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en application de la résolution 2732 (2024).

Les États-Unis n'ont cessé d'appeler à un retrait sans heurt et en bon ordre, et suivent de près le processus engagé par la MANUI pour transférer ses tâches à l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines pertinents.

Les États-Unis et d'autres membres du Conseil ont également affirmé que la MANUI avait encore un travail important à accomplir avant de conclure sa mission. À cet égard, nous restons favorables à ce que la MANUI continue d'offrir ses conseils, son soutien et son assistance technique à la Haute Commission électorale indépendante de l'Iraq en vue des élections législatives iraquiennes prévues le 11 novembre.

Nous pensons également que la MANUI peut jouer un rôle important dans le rapatriement et la réintégration des familles iraquiennes qui se trouvent dans les camps de Hol et de Roj. Nous félicitons l'Iraq d'avoir accéléré, depuis le début de l'année, les rapatriements depuis le nord-est de la Syrie et encourageons toutes les parties à poursuivre dans cette voie.

Les bons offices de la MANUI ont aussi facilité le dialogue entre l'Iraq et le Koweït sur les questions en suspens, notamment le retour des personnes et la restitution des biens, conformément à la résolution 2107 (2013). Au vu de l'importance que les relations entre l'Iraq et le Koweït revêtent pour la stabilité régionale, nous encourageons ces deux pays à se mettre d'accord sur les modalités d'un mécanisme de suivi approprié des Nations Unies afin de régler ce dossier humanitaire avant la fin du mandat de la MANUI.

Comme nous l'avons déjà clairement indiqué, la fin du mandat de la MANUI ne doit pas signifier la fin des travaux menés par ces pays sur la question des personnes portées disparues et des biens disparus. En particulier, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour identifier et retrouver les dépouilles des Koweïtiens portés disparus, ainsi que pour assurer la restitution des biens, notamment des archives nationales.

Nous sommes conscients que l'aide d'une tierce partie est parfois nécessaire pour favoriser les progrès. C'est pourquoi nous encourageons le Comité international de la Croix-Rouge et l'Iraq à poursuivre leurs efforts pour mener des analyses conjointes de quatre sites d'inhumation au Koweït, sur la base des coordonnées fournies par les États-Unis et le Royaume-Uni.

Alors que les Gouvernements iraquien et koweïtien s'emploient à régler toutes les questions en suspens, nous devons également rester vigilants face à l'influence néfaste de l'Iran et d'autres acteurs extérieurs qui cherchent à tirer parti des divisions pour servir leurs propres intérêts.

La récente visite du Président Trump dans la région, au cours de laquelle il a participé au Sommet entre les États-Unis et le Conseil de coopération du Golfe, a mis en évidence le profond attachement des États-Unis à une prospérité partagée.

Les États-Unis restent en outre déterminés à collaborer avec le Gouvernement iraquien pour renforcer et approfondir leur partenariat à long terme à l'échelle de l'ensemble de l'administration en vue de l'avènement d'un Iraq sûr, stable et souverain.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Al Hassan de son exposé. Je salue également la participation, à la présente séance, des représentants de l'Iraq et du Koweït.

Nous nous joignons au Représentant spécial du Secrétaire général pour saluer les efforts du Gouvernement iraquien dans sa quête de paix, de développement et de stabilité dans le pays, ainsi que sa participation active aux relations diplomatiques dans la région.

Aujourd'hui, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, l'Iraq doit rester un lieu de dialogue, de coopération et de résilience. Nous encourageons le Gouvernement iraquien à rester fidèle à son engagement de procéder à des réformes visant notamment à protéger les droits humains et à mettre en place des institutions solides, démocratiques et responsables. La Slovénie salue la décision d'organiser les élections législatives en novembre et remercie la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) de son assistance technique. Ces élections constitueront également une occasion importante de promouvoir un plus grand degré d'inclusion et une participation véritable des femmes, des minorités et des groupes sous-représentés. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement iraquien afin de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées. Nous encourageons en particulier le Gouvernement iraquien à protéger et à promouvoir les droits des femmes et des filles, conformément aux obligations internationales de l'Iraq en matière de droits humains. Cela vaut également pour toute modification de la réglementation relative à la situation personnelle. Les auteurs de violations des droits humains doivent être amenés à répondre de leurs actes. Même si le mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est arrivé à son terme, le combat pour l'établissement des responsabilités de Daech doit se poursuivre. Les personnes rescapées et les victimes des crimes perpétrés par Daech méritent que justice soit rendue.

Deuxièmement, au niveau régional, nous saluons la collaboration constructive du Gouvernement iraquien avec les partenaires régionaux et internationaux en vue de promouvoir le dialogue et de rechercher des solutions pacifiques aux conflits régionaux, ainsi que les efforts qu'il déploie pour renforcer la stabilité de la région.

Nous encourageons l'Iraq à continuer de jouer ce rôle. Le dialogue, ainsi que le respect du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, restent indispensables pour favoriser la stabilité régionale.

En outre, il demeure important que l'emploi de la force sur l'ensemble du territoire iraquien relève exclusivement de l'autorité de l'État iraquien. De plus, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être respectées, conformément au droit international et aux principes établis en matière de relations de bon voisinage.

La Slovaquie réaffirme également qu'il importe que l'Iraq et le Koweït continuent de coopérer. Il est impératif de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues, une question qui doit être résolue. Des avancées doivent être réalisées en vue du règlement définitif des questions en suspens concernant la recherche des citoyens koweïtiens et irakiens, des ressortissants de pays tiers et des apatrides portés disparus, ainsi que des biens koweïtiens disparus. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport et de ses recommandations en la matière (S/2025/320), et nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions sur la meilleure voie à suivre pour régler cette question. Nous tenons à réaffirmer que la chose humaine à faire est d'apporter la paix aux familles des personnes portées disparues et de leur permettre de faire leur deuil.

Pour terminer, nous saluons la coopération étroite que le Gouvernement entretient avec la MANUI et sa volonté de faciliter la transition de la Mission, conformément à la résolution 2732 (2024). Il est important que cette transition se poursuive sans heurt, tout en veillant à consolider et à préserver les acquis obtenus par la MANUI depuis 2003. À cet égard, nous réaffirmons notre plein soutien à l'Iraq sur la voie d'un avenir stable et prospère.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Al Hassan de son exposé détaillé. Je salue également la participation des représentants de l'Iraq et du Koweït à la séance d'aujourd'hui.

Cela fait maintenant un an que le Conseil de sécurité a pris la décision capitale de mettre fin au mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à la fin de l'année 2025 (voir S/PV.9642). Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement iraquien a réalisé des progrès notables dans des domaines clés tels que la lutte contre le terrorisme et le développement économique. Si ces évolutions sont encourageantes, des problèmes de taille subsistent. Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité de continuer à renforcer la coopération entre le Gouvernement iraquien et la MANUI afin de garantir une transition en douceur.

Aujourd'hui, je voudrais faire les observations suivantes à cet égard.

Premièrement, nous saluons les progrès constants enregistrés par l'Iraq dans les secteurs politique et de la sécurité. Nous appuyons les efforts que déploie l'Iraq pour préparer des élections libres, régulières et transparentes en novembre. À cet égard, il sera essentiel de renforcer la coopération avec la MANUI en matière de sensibilisation de la population et d'éducation civique. Nous constatons également certaines évolutions positives, notamment la baisse du nombre d'attaques commises par Daech et la décision du Parti des travailleurs du Kurdistan de déposer les armes. Néanmoins, il faut rester vigilant face à la résurgence potentielle de ces forces dans le contexte de l'instabilité régionale actuelle.

En outre, pour consolider des progrès politiques véritablement stables et bénéficiant à tous, il est impératif de remédier aux tensions non réglées, en particulier celles qui concernent la Région du Kurdistan. Nous soulignons donc la nécessité de poursuivre le dialogue entre Bagdad et Erbil sur les questions économiques et de sécurité complexes. Il est également essentiel d'accélérer la formation d'un nouveau gouvernement de la Région du Kurdistan, en s'appuyant sur les élections parlementaires réussies de l'année dernière.

Deuxièmement, la fin prochaine du mandat de la MANUI ne doit pas affaiblir l'attachement de l'Iraq aux droits humains et aux principes humanitaires. Pour garantir la continuité des efforts en faveur des droits humains pendant la période de transition et au-delà, nous encourageons le Gouvernement iraquien à maintenir une coordination étroite avec les organes compétents de l'ONU. En outre, toutes les réformes juridiques et institutionnelles doivent être conformes aux obligations internationales de l'Iraq. Une attention particulière doit être accordée à la protection des droits des femmes et des enfants dans le contexte de l'application de la loi relative à la situation personnelle. Le retour en toute sécurité et la protection des personnes déplacées restent essentiels. L'application de la loi sur les personnes rescapées yézidiennes doit être complétée par des efforts en faveur de leur retour en toute sécurité et de leur réadaptation dans la région de Sinjar, et les responsables des crimes commis doivent en répondre. Nous exprimons également notre ferme appui à l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour faciliter la réintégration des ressortissants iraqiens qui reviennent du camp de Hol et du camp Roj, dans le nord-est de la Syrie.

Troisièmement, nous encourageons l'Iraq et le Koweït à continuer de réaliser des avancées tangibles dans le règlement des questions en suspens concernant le rapatriement des nationaux koweïtiens portés disparus ou de leurs dépouilles et la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives nationales. Nous saluons les efforts que déploient la Commission tripartite et son sous-comité technique pour identifier et rapatrier les dépouilles de personnes portées disparues. À cet égard, nous apprécions la contribution essentielle du Comité international de la Croix-Rouge et de la MANUI, notamment son assistance technique en matière d'analyses ADN de fragments d'os. La réactivation récente du comité conjoint Iraq-Koweït sur les biens koweïtiens disparus, après plus de 10 ans, constitue également une avancée dans la bonne direction. S'agissant de la mise en place d'un mécanisme de suivi post-MANUI, la République de Corée est prête à collaborer de manière constructive avec les membres du Conseil sur la base des recommandations du Secrétaire général.

De 2004 à 2008, la République de Corée a maintenu un contingent d'environ 3 000 soldats en Iraq dans le cadre de sa contribution au maintien de la paix et à la reconstruction. À ce jour, nous avons fourni plus de 600 millions de dollars d'aide et nous prévoyons d'accorder une enveloppe supplémentaire de 9 millions de dollars cette année dans le cadre de projets de coopération pour le développement en Iraq dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et du renforcement des capacités en vue de l'intégration socioéconomique. En tant que partenaire de confiance, la République de Corée réaffirme son attachement à la stabilité, à la prospérité et à la sécurité de l'Iraq et continuera à travailler en étroite collaboration avec la MANUI pour contribuer à une transition réussie.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier M. Mohamed Al Hassan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), de son exposé détaillé.

Comme c'est la première fois que la Grèce prend la parole sur la situation en Iraq, je voudrais souhaiter la bienvenue aux représentants de l'Iraq et du Koweït à l'occasion de cette séance d'information.

Dans la perspective de la fin prochaine du mandat de la MANUI, nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement iraquien dans sa quête de paix, de stabilité et de développement, ainsi que son action diplomatique louable dans la région.

Plus spécifiquement, je voudrais mettre en exergue les quatre points suivants.

Premièrement, la prospérité de l'Iraq passe par un renforcement de la stabilité politique et économique, et des mesures ont été prises dans ce sens. Dans ce contexte, la Grèce salue la décision du Gouvernement iraquien d'organiser des élections législatives le 11 novembre. L'aide de l'ONU, par l'intermédiaire de la Haute Commission électorale indépendante, est essentielle à cet égard, et nous tenons à exprimer notre

plein soutien à la contribution inestimable de la Mission. Il est tout aussi important, comme l'a souligné le Représentant spécial Al Hassan, de garantir l'inclusion et la participation véritable des femmes, des minorités et des groupes sous-représentés à tous les stades des processus électoraux et politiques.

Nous saluons également la tenue d'élections dans la Région du Kurdistan de l'Iraq, en octobre dernier, qui constitue une évolution positive. Il est maintenant essentiel que les dirigeants politiques travaillent ensemble à la formation rapide d'un gouvernement efficace pour la Région. De même, il est impératif de faire progresser la coopération entre Erbil et Bagdad en vue de régler les questions en suspens et de relever les défis nationaux. Nous nous faisons l'écho des appels à trouver des solutions permanentes et durables à cet égard.

Deuxièmement, sur le plan de la sécurité, nous encourageons l'Iraq à poursuivre ses efforts pour affirmer l'autorité de l'État sur les acteurs armés et faciliter les processus de désarmement et de réintégration. À cet égard, nous saluons les efforts concertés entrepris par l'Iraq pour accélérer le retour de tous ses ressortissants du nord-est de la Syrie, y compris de Hol, ainsi que pour faciliter la réintégration des personnes déplacées au sein de la société iraquienne sur la base de retours volontaires et durables, en toute sécurité. La question des engins non explosés doit également être abordée, car des victimes civiles continuent d'être recensées.

Troisièmement, la garantie des droits humains et la promotion de l'inclusion sociale constituent un investissement inestimable en faveur d'un avenir meilleur. Toute modification de la loi relative à la situation personnelle doit être conforme aux obligations internationales du pays en matière de droits humains, en particulier en ce qui concerne la protection des droits et du bien-être des femmes et des enfants. En outre, le droit à la liberté d'expression joue un rôle crucial dans le maintien d'une gouvernance démocratique durable. Il demeure également essentiel de trouver une solution à la question des disparitions forcées, en coordination avec l'ONU.

Quatrièmement et dernier point, mais non le moindre, nous soulignons la nécessité de faire progresser la recherche des nationaux koweïtiens et de pays tiers portés disparus, ainsi que la récupération et la restitution des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales. La Commission tripartite, sous la direction du Comité international de la Croix-Rouge, a inlassablement contribué à la recherche, à l'identification et à la restitution des dépouilles des personnes portées disparues. Parallèlement, nous accueillons avec une grande satisfaction la formation récente organisée par le Comité des personnes disparues à Chypre à l'intention d'experts irakiens et koweïtiens, qui illustre parfaitement ce que l'on peut accomplir en déployant des efforts conjoints et en partageant des connaissances et des compétences précieuses.

En l'absence d'un accord entre les deux parties sur la voie à suivre, nous prenons note des recommandations récentes du Secrétaire général (voir S/2025/320) sur la mise en place d'un mécanisme de suivi adapté et nous attendons avec intérêt de nous entretenir avec toutes les parties sur la manière optimale de procéder. Nous sommes tous encouragés par les efforts que déploient l'Iraq et le Koweït pour renforcer leurs relations bilatérales, notamment en nommant des envoyés pour faciliter le règlement des questions en suspens.

Pour terminer, alors que le retrait de la MANUI se poursuit, il est important de trouver un moyen d'aller de l'avant afin de maintenir et de promouvoir le partenariat entre l'ONU et l'Iraq. La Grèce appuie pleinement la souveraineté, la stabilité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et souhaite de tout cœur voir le pays réussir, dans l'intérêt, avant tout, de son peuple, mais aussi de l'ensemble de la région. Nous continuerons de collaborer avec l'ONU et de lui apporter notre plein concours à cet égard.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mohamed Al Hassan, de son exposé sur la situation dans la République d'Iraq. Sa déclaration montre clairement que la

situation dans le pays s'est définitivement normalisée. C'est une nouvelle preuve que la décision de procéder au retrait de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) d'ici le 31 décembre est opportune et justifiée. Nous soutenons pleinement le travail remarquable accompli par le Représentant spécial au cours de cette phase cruciale de réduction de la présence politique de l'ONU dans le pays.

Nous nous félicitons que le Gouvernement de Mohammed Al Sudani soit parvenu à améliorer la situation socioéconomique du pays, à renforcer l'efficacité des travaux des instances dirigeantes iraqiennes et à améliorer la stabilité et la sécurité intérieures. Les faits parlent d'eux-mêmes : grâce au travail efficace des forces de l'ordre, le nombre d'attaques attribuées à Daech a diminué pour le quatrième trimestre consécutif.

Depuis sa nomination au poste de Premier Ministre, M. Al Sudani a pris des mesures concrètes pour moderniser le secteur de l'énergie en tirant parti des investissements étrangers. Cela a permis, entre autres, de réduire de 70 % le brûlage à la torche. La réalisation du premier recensement national de la population depuis 1987 est un facteur symbolique de la renaissance de l'Iraq.

Nous estimons qu'il importe de favoriser un dialogue constructif entre le Gouvernement fédéral de Bagdad et la Région autonome du Kurdistan sur les questions litigieuses en suspens. Nous saluons la décision de reprendre les exportations de produits pétroliers en provenance de la Région autonome du Kurdistan, qui aura des répercussions favorables sur la situation socioéconomique de cette région et de l'ensemble du pays.

Le bon déroulement des élections législatives, prévues pour le 11 novembre, sera particulièrement important pour le maintien de la stabilité politique dans le pays. Nous espérons qu'elles seront tout aussi réussies que celles qui se sont tenues le 20 octobre dans la Région autonome du Kurdistan, ce qui attestera de la maturité de l'État iraqien. Nous appelons toutes les forces politiques iraqiennes à s'efforcer de régler toutes les difficultés et tensions émergentes exclusivement par le dialogue et dans l'intérêt de toutes les communautés ethniques et religieuses et de tous les groupes de la population.

Nous nous félicitons que Bagdad joue un rôle plus actif dans les affaires panarabes. La capitale iraqienne a accueilli avec succès le trente-quatrième sommet de la Ligue des États arabes et l'Iraq a accédé à la présidence de cet organisme, ce qui reflète le rôle prépondérant du pays dans la région. Nous sommes convaincus qu'une meilleure coordination entre l'Iraq et ses partenaires régionaux contribuera à faire progresser la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Nous nous félicitons de l'accent mis par Bagdad sur le renforcement de relations mutuellement bénéfiques avec les États voisins, dans un esprit d'amitié et de coopération. Nous estimons que tout futur examen du dossier Iraq-Koweït, y compris un éventuel contrôle par l'ONU, doit être soumis à l'accord de Bagdad et du Koweït. Nous espérons qu'ils parviendront à trouver des solutions mutuellement acceptables dans un esprit de bon voisinage.

Nous soutenons la souveraineté de l'Iraq et nous nous opposons à toute ingérence dans les affaires intérieures du pays. La République d'Iraq ne doit pas se transformer en une arène où des acteurs extérieurs règlent leurs comptes politiques. Nous saluons les efforts déployés par les dirigeants iraqiens pour éviter que le pays ne soit entraîné dans les situations de crise qui se déroulent dans la région, dans le contexte de l'escalade prolongée du conflit palestinien-israélien. La stabilité globale au Moyen-Orient passe par une solution juste à la question palestinienne sur la base juridique internationale universellement reconnue de la solution des deux États. Nous appelons de nouveau à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, à la libération de toutes les personnes détenues de force et à un accès humanitaire sûr et sans entrave.

Dans six mois, la MANUI mettra fin à ses opérations qui ont commencé en 2003. Le 31 mai 2024, nous avons soutenu l'adoption de la résolution 2732 (2024), sur le

retrait de la Mission. Cela marque la fin d'une époque au cours de laquelle l'Iraq est passé d'un État dévasté par l'invasion et le chaos de l'après-guerre à un État démocratique moderne capable de bâtir son propre avenir sans aucune aide extérieure.

Nous espérons que les questions relevant de la compétence de la MANUI seront définitivement transférées au Gouvernement iraquien. Nous nous félicitons du transfert aux autorités nationales des infrastructures de l'ONU à Mossoul et à Kirkouk. Nous partons du principe que toutes les questions liées à la réduction de la présence de l'ONU dans le pays seront réglées en étroite coopération avec Bagdad.

Pour notre part, nous sommes déterminés à développer et à renforcer nos relations traditionnellement amicales avec l'Iraq, et nous sommes prêts à apporter à Bagdad tout le soutien possible en cette période historique.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mohamed Al Hassan, de son exposé détaillé et de sa direction avisée. Nous saluons également le travail important effectué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), qui soutient l'Iraq pendant cette période de transition cruciale. Nous saluons en outre la participation des représentants du Koweït et de l'Iraq à la séance d'aujourd'hui.

Le Pakistan entretient avec l'Iraq des liens fraternels profondément enracinés, fondés sur une affinité religieuse et culturelle, le respect mutuel et la compréhension. Nous nous félicitons de la détermination du Gouvernement iraquien à collaborer de manière constructive avec l'ONU au cours de cette phase cruciale, et nous saluons les mesures déjà prises pour faciliter la coordination avec la MANUI et d'autres entités des Nations Unies.

Le Pakistan salue les efforts déployés par l'Iraq pour consolider les institutions démocratiques, stabiliser les conditions de sécurité et promouvoir le développement national, malgré des difficultés internes et régionales complexes. Les réformes soutenues et les initiatives en matière de prestation de services publics, la mise en œuvre du budget fédéral, l'organisation réussie des élections aux conseils de province et l'accent mis sur le développement régional témoignent d'une dynamique positive.

Nous encourageons toutes les parties prenantes politiques en Iraq à maintenir le dialogue et l'inclusion, en particulier dans le contexte de la préparation des élections nationales prévues en novembre, et à s'efforcer de combler les lacunes institutionnelles. L'amendement de l'article 12 de la loi sur le budget fédéral illustre la volonté du Gouvernement de défendre les droits de toutes les régions. Le déroulement pacifique des élections dans la Région du Kurdistan l'année dernière est une étape bienvenue vers le renforcement de la gouvernance démocratique. Nous prenons note des observations formulées par le Représentant spécial concernant la formation d'un gouvernement régional, qui se fait toujours attendre et dont il espère qu'elle sera abordée par le biais d'un dialogue fondé sur la Constitution iraquienne.

Une attention soutenue doit être accordée à la situation humanitaire, notamment en ce qui concerne les besoins des personnes déplacées. Le Pakistan reconnaît les progrès accomplis par l'Iraq pour faciliter le retour volontaire, la réintégration et l'obtention des documents d'état civil. Nous soulignons en outre la nécessité de trouver des solutions durables fondées sur le respect des droits humains et de la dignité.

Le Pakistan reste préoccupé par l'instabilité des conditions de sécurité dans la région, qui constitue un risque pour la stabilité de l'Iraq. Nous réaffirmons notre ferme attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il est impératif que l'Iraq ne soit pas entraîné dans des affrontements régionaux.

Nous réaffirmons notre soutien résolu aux efforts visant à régler les questions en suspens entre les deux pays frères que sont l'Iraq et le Koweït, y compris la restitution des biens et des archives et le rapatriement de tous les nationaux du Koweït et de

pays tiers ou de leurs dépouilles. Si des progrès ont été accomplis, il reste beaucoup à faire. Comme l'a noté le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Al Hassan, il faut redoubler d'efforts et renforcer la coordination et la coopération afin de parvenir à un règlement fondé sur la confiance.

Nous prenons note de l'engagement du Secrétaire général à promouvoir un règlement final de cet important dossier humanitaire, ainsi que de ses recommandations concernant les mécanismes de suivi après le départ de la MANUI. Le Pakistan restera mobilisé sur cette question au sein du Conseil et avec les deux pays frères afin de trouver une solution à l'amiable et mutuellement acceptable pour régler toutes les questions en suspens, en particulier celle des personnes portées disparues.

À l'approche de la fin du mandat de la MANUI, il est essentiel que la transition se fasse sans heurt et qu'elle bénéficie d'un appui adéquat. Nous nous félicitons des progrès réalisés concernant le plan de transition et de liquidation, comme l'a indiqué aujourd'hui le Représentant spécial. Il est primordial que ce processus, tout en préservant le savoir institutionnel, reste inclusif, coordonné et adapté aux priorités nationales de l'Iraq.

Le Pakistan réaffirme sa solidarité constante avec le Gouvernement et le peuple frère iraqiens dans leur quête de paix et de prospérité. La communauté internationale doit rester un partenaire indéfectible dans ce cheminement.

M^{me} Quinn (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Al Hassan, de son exposé riche en informations.

Je formulerai trois observations.

Premièrement, nous nous félicitons du déroulement sans heurt de la période de transition devant mener à la fin du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Il est encourageant de constater que la stabilité a pu être préservée en Iraq malgré l'escalade des conflits dans la région au cours des six derniers mois. Nous saluons la publication du plan d'action national iraquien pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que l'annonce d'une date pour la tenue des élections fédérales. L'appui de la MANUI à la Haute Commission électorale indépendante dans le cadre des prochaines élections est très précieux, et nous nous félicitons des avancées réalisées vers les étapes clefs dont nous a parlé aujourd'hui le Représentant spécial. Nous espérons bien que la MANUI aidera le Gouvernement iraquien, jusqu'à la fin de son mandat, à faire en sorte que les élections soient libres et régulières.

Deuxièmement, nous continuons à suivre de près les efforts menés dans la Région du Kurdistan d'Iraq pour former un gouvernement régional. Cette étape est vitale pour la stabilité de la région, et idéalement, elle devrait avoir lieu avant la tenue des élections fédérales. Nous espérons que les dirigeants et les partis politiques de la Région pourront surmonter leurs divergences et former un gouvernement prochainement. En cette année électorale importante pour l'Iraq, nous demandons instamment au Gouvernement iraquien d'assurer la protection de la liberté d'expression et de la liberté de réunion pacifique et de renforcer les garanties de protection juridique des journalistes, des médias et de la société civile.

Enfin, nous remercions le Secrétaire général de son récent rapport sur les Koweïtiens et Iraquiens portés disparus (S/2025/320). En tant que rédacteurs chargés de ce dossier et membres de la Commission tripartite, présidée par le Comité international de la Croix-Rouge, nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec l'Iraq, le Koweït et toutes les autres parties intéressées pour définir une voie à suivre. À cet égard, nous sommes déterminés à collaborer étroitement avec les membres du Conseil, les parties prenantes et le Secrétariat en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme de suivi adéquat après le retrait de la MANUI dans les semaines à venir.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et mon pays, la Somalie, ainsi que du Guyana (groupe A3+).

Nous saluons la participation du Chargé d'affaires de l'Iraq et du Représentant permanent du Koweït à la présente séance.

Nous tenons également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Mohamed Al Hassan, Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), de son exposé détaillé, et nous saluons son leadership. Nous prenons note des efforts que continue de déployer le personnel des Nations Unies en Iraq pour appuyer le mandat de la Mission pendant cette période de transition critique.

Nous félicitons le Gouvernement iraquien de ses efforts constants pour relever les défis auxquels le pays est confronté. Parmi les réalisations notables, on peut citer la reconnaissance officielle de Halabja comme dix-neuvième province de l'Iraq, les importantes modifications apportées à la législation nationale et la programmation des élections à la Chambre des députés pour le 11 novembre prochain.

Nous saluons également la Haute Commission électorale indépendante pour le rôle important qu'elle a joué dans l'ouverture de l'inscription des électeurs et des candidats, une étape importante pour appuyer un processus électoral transparent. Un taux de participation électorale élevé est le signe d'une confiance accrue du public dans les institutions iraqiennes, et nous encourageons les acteurs politiques à s'employer à promouvoir des approches participatives qui associent toutes les composantes de la société au processus politique.

Nous demandons à l'Iraq de veiller à ce que tout changement résultant des modifications apportées à sa loi relative à la situation personnelle soit effectué conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous notons avec satisfaction que le Gouvernement iraquien, en partenariat avec l'ONU, a permis le retour de 5,1 millions de déplacés et qu'un comité national chargé d'élaborer un plan-cadre pour la réintégration des personnes déplacées est en place. Nous encourageons la poursuite des efforts pour remédier de toute urgence à la situation du million de déplacés restants. Nous saluons le rôle moteur joué par l'Iraq dans le rapatriement des citoyens du camp de Hol en Syrie et le lancement du plan Unité d'action des Nations Unies (2025-2027), qui vise à rapatrier tous les ressortissants iraqiens du nord-est de la Syrie d'ici la fin de l'année.

L'accélération du rythme des retours en Iraq depuis le début de l'année est remarquable. Nous notons avec inquiétude que, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2025/323), les effets des changements climatiques exacerbent les difficultés existantes liées notamment au manque d'eau et à la productivité agricole. Nous saluons le lancement du groupe consultatif sur l'environnement et les changements climatiques et encourageons le Gouvernement iraquien à continuer de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques. Nous jugeons encourageants les efforts visant à attirer des investissements étrangers, moderniser le secteur de l'énergie et stimuler la production de pétrole, mis en avant lors de l'édition 2025 du Salon iraquien de l'énergie et de la quarante-huitième Foire internationale de Bagdad.

Le groupe A3+ prend également note des efforts déployés actuellement par l'Iraq et le Koweït, avec l'appui de la MANUI et de la communauté internationale, pour régler les questions en suspens telles que la restitution des biens koweïtiens, des archives nationales et des dépouilles des nationaux du Koweït et d'États tiers. Nous nous félicitons de la reprise des réunions du comité conjoint et encourageons les deux parties à continuer de participer de manière constructive aux négociations afin de parvenir à un accord final sur la délimitation des frontières maritimes.

Malgré les efforts précieux et la coopération continue entre toutes les parties concernées, notamment la Commission tripartite, le Comité international de la Croix-Rouge et les Gouvernements iraquien et koweïtien, certains dossiers importants ne sont pas encore entièrement résolus. Il s'agit notamment des dossiers des 315 personnes portées disparues, dont des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers, 308 noms figurant sur la liste présentée par le Koweït. À cet égard, nous gardons l'espoir que cette question en suspens sera réglée.

Dans ce contexte, nous pensons que la poursuite de l'assistance de l'ONU pourrait aider à progresser encore dans le règlement de cette question humanitaire, qui est en attente d'une solution depuis longtemps. Nous nous félicitons de la présentation de recommandations relatives à un mécanisme de suivi adéquat, et nous nous engageons à collaborer de manière constructive avec les membres du Conseil sur la voie à suivre.

Alors que la MANUI s'apprête à fermer, il est essentiel que la transition soit bien gérée. Nous nous félicitons de l'engagement pris par l'Iraq d'apporter un soutien logistique et technique ainsi qu'un appui en matière de sécurité, et nous prenons acte de la création d'un groupe de travail intégré au Siège de l'Organisation des Nations Unies, chargé de coordonner la transition et le transfert aux entités et aux partenaires des Nations Unies.

Nous saluons l'approche volontariste de l'Iraq, qui a formé un comité chargé de se coordonner avec la MANUI sur les questions relatives à la transition, et nous prenons acte de la réduction progressive des effectifs de la MANUI et de la fermeture de ses bureaux locaux. L'accord permettant à l'équipe de pays des Nations Unies d'utiliser les installations de Bagdad et d'Erbil après le retrait de la MANUI est une évolution positive. Dans la perspective de l'achèvement du plan de transition de la MANUI d'ici au 31 décembre, nous soulignons l'importance d'une collaboration continue entre toutes les parties prenantes.

Le groupe A3+ invite instamment l'Iraq et le Koweït à continuer de progresser en s'engageant à respecter les principes de règlement pacifique des différends et de bon voisinage. Le groupe A3+ reste déterminé à soutenir l'Iraq dans sa quête de paix, de stabilité et de prospérité et, dans un domaine distinct mais lié, à aider l'Iraq et le Koweït à résoudre toutes les questions en suspens.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Le Panama exprime sa gratitude à la présidence du Conseil pour avoir organisé cette séance et remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Mohamed Al Hassan. Nous souhaitons également une chaleureuse bienvenue aux représentants de la République d'Iraq et de l'État du Koweït, qui participent à la présente séance.

Nous accueillons avec optimisme le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2025/323), qui fait état de progrès importants en République d'Iraq, tant sur le plan humanitaire que sociopolitique. Ces progrès, présentés en détail dans le rapport, témoignent du travail précieux accompli par la MANUI à l'appui du Gouvernement iraquien, ainsi que de l'étroite coopération entre les deux parties et de leur engagement mutuel. Il convient notamment de souligner les résultats du recensement général de la population et de l'habitat, ainsi que le retour, à la date du 10 avril, de 5,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, grâce aux efforts soutenus du Gouvernement iraquien et à l'appui coordonné des entités des Nations Unies dans le pays.

Dans ce contexte, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Représentant spécial et Chef de la MANUI, M. Mohamed Al Hassan, pour son travail remarquable, et réaffirmons l'appui sans réserve du Panama à ses efforts et au mandat qui lui a été confié. Le Panama apprécie à sa juste valeur la détermination du Représentant spécial et de la MANUI à promouvoir la participation politique des femmes, à garantir des réformes législatives qui respectent leurs droits et à renforcer

les processus électoraux inclusifs, ainsi qu'à améliorer l'accès des femmes et des filles aux services essentiels et à l'éducation, autant de mesures qui sont fondamentales pour garantir la stabilité au lendemain de conflits. De même, nous saluons la décision du Conseil des ministres de fixer au 11 novembre la date des élections à la Chambre des députés, ce qui représente une avancée notable vers le renforcement des institutions démocratiques en Iraq. Nous demandons que les élections se déroulent dans des conditions qui garantissent pleinement la participation véritable, égale et en toute sécurité des femmes en tant que candidates, électrices et actrices clefs de la construction démocratique. À cet égard, nous exhortons tous les acteurs politiques locaux et régionaux à œuvrer de concert à la formation d'un gouvernement inclusif et représentatif de la population, dans l'intérêt du peuple iraquien et de son bien-être.

Nous saluons les efforts soutenus déployés par l'Iraq et le Koweït, avec l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et l'accompagnement de la communauté internationale, pour résoudre de manière constructive les questions en suspens entre les deux pays. Nous apprécions tout particulièrement la coopération continue qui s'est instaurée dans le cadre de la Commission tripartite et du mécanisme de suivi de l'ONU, ainsi que l'engagement dont ont fait preuve le Comité international de la Croix-Rouge et les Gouvernements iraquien et koweïtien.

Toutefois, malgré les efforts considérables et la bonne volonté de toutes les parties concernées, d'importants problèmes subsistent. Nous prenons bonne note des recommandations du Secrétaire général concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi chargé de veiller à ce que des progrès soient accomplis sur les questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, notamment la restitution des biens koweïtiens et des archives nationales, ainsi que le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles. La République du Panama connaît la souffrance causée par les disparitions forcées résultant de conflits, ainsi que la blessure ouverte que cette question sans réponse laisse chez les familles, qui ne parviennent pas à clore ce chapitre douloureux de leur vie. C'est pourquoi nous appelons à redoubler d'efforts dans le cadre d'une collaboration étroite entre les Gouvernements iraquien et koweïtien afin de résoudre cette question et de faciliter le rétablissement de la mémoire et de l'identité nationales du Koweït.

Nous réaffirmons notre détermination à apporter tout notre soutien au processus de transition, afin que cette mission puisse s'achever en bon ordre et avec succès, dans le contexte du développement socioéconomique positif de l'Iraq, pays résilient dont le peuple mérite la certitude d'un avenir stable et prospère.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial Al Hassan de son exposé et je salue la participation des représentants de l'Iraq et du Koweït à la présente séance.

Au cours de la période considérée, le Gouvernement iraquien a pris des mesures concrètes pour promouvoir les réformes, créer des emplois, améliorer les conditions de vie de la population et lutter contre la corruption. Il a achevé le recensement national de la population, fixé la date des élections à la Chambre des députés et continué d'améliorer progressivement la situation dans le pays. La Chine salue ces avancées. Il est dans l'intérêt du peuple iraquien que les factions iraquiennes renforcent leur unité, parviennent à la réconciliation et s'engagent en faveur du développement. Nous encourageons le Gouvernement fédéral d'Iraq et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à continuer de renforcer le dialogue et les consultations sur les questions en suspens et à rechercher des solutions durables.

L'Iraq reste confronté à la menace terroriste, qui continue de peser sur sa sécurité et sa stabilité. La communauté internationale doit continuer d'aider l'Iraq à renforcer ses capacités en matière de lutte contre le terrorisme, à éliminer les vestiges des forces terroristes et à consolider les acquis obtenus dans ce domaine au fil des ans. Nous

saluons les efforts continus déployés par l'Iraq pour promouvoir le rapatriement et la réinstallation des ressortissants iraqiens du camp de Hol en Syrie et encourageons l'Iraq à continuer de remédier activement à la question des déplacements internes.

La Chine appuie le développement de relations de bon voisinage entre l'Iraq et les pays de la région. Nous félicitons l'Iraq d'avoir accueilli avec succès le trente-quatrième sommet de la Ligue des États arabes et nous nous réjouissons de voir ce pays continuer de jouer un rôle important dans la promotion de l'unité régionale et le maintien de la stabilité dans la région. Je tiens à réaffirmer que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être pleinement respectées et que toutes les parties doivent régler les problèmes qui les préoccupent en coopération avec le Gouvernement iraquien.

Depuis sa création, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a considérablement contribué à la reconstruction et au développement de l'Iraq. Alors que la Mission achèvera officiellement son mandat en décembre, le Secrétaire général a élaboré un plan pour sa transition et son retrait. Nous espérons que la MANUI mettra en œuvre ce plan avec le soutien nécessaire du Gouvernement iraquien et que les efforts conjoints des deux parties permettront d'assurer une réduction progressive des effectifs, une transition sans heurt et, finalement, le retrait de la Mission, de manière à mener à bon terme les travaux qu'elle accomplit depuis plus de 20 ans.

Le règlement de la question des citoyens et des biens koweïtiens portés disparus revêt une grande importance tant pour l'Iraq que pour le Koweït. Nous saluons les efforts soutenus déployés récemment par les deux parties et espérons qu'elles continueront de progresser sur les questions en suspens sur la base des principes de respect mutuel et de concertation amicale. Le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité ses recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi pour les questions pertinentes. Nous espérons que toutes les parties œuvreront de concert pour parvenir à une solution appropriée, en respectant pleinement les points de vue de l'Iraq et du Koweït.

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial Al Hassan de son exposé important et je salue la participation des représentants de l'Iraq et du Koweït à la présente séance.

Il est évident que l'Iraq continue d'œuvrer sans relâche à l'édification d'un avenir plus stable et plus prospère pour son peuple et pour la région. Le Danemark continue de soutenir l'Iraq dans cette entreprise. Il s'agit d'un engagement de longue date de notre part. Nous avons apporté notre aide en formant les forces de sécurité iraqiennes, en combattant Daech et Al-Qaida et en contribuant aux efforts de développement dans tout le pays. Nous sommes conscients des progrès accomplis par l'Iraq en matière de lutte contre le terrorisme, mais aussi en ce qui concerne le rapatriement des ressortissants iraqiens des camps situés dans le nord-est de la Syrie et l'aide à leur réintégration au sein de leurs communautés d'origine. Le Danemark soutient ces efforts, notamment en contribuant au financement de la stabilisation.

Qu'il me soit permis de faire trois observations.

Premièrement, tout en saluant l'approche régionale constructive de l'Iraq, nous rappelons la nécessité de prendre d'autres mesures crédibles en faveur d'un développement économique durable et des droits humains. Il est essentiel que les élections du 11 novembre se déroulent dans le plein respect des principes démocratiques, du pluralisme politique, de la transparence et de l'état de droit afin de garantir leur légitimité et de contribuer à la stabilité à long terme. En ce qui concerne la situation dans la Région du Kurdistan de l'Iraq, nous appuyons le dialogue entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, qui est à la fois nécessaire et opportun. Dans la région dans son ensemble, nous nous félicitons du dialogue établi récemment entre l'Iraq et le Président syrien de transition. Dans l'intérêt de

la stabilité nationale et régionale, il est essentiel que l'Iraq et les nouvelles autorités syriennes s'emploient à créer un partenariat constructif et mutuellement bénéfique. Ces évolutions illustrent le rôle positif de l'Iraq dans la région.

Deuxièmement, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à l'Iraq et au Koweït pour qu'ils règlent les questions en suspens en ce qui concerne les personnes portées disparues, les biens koweïtiens et les archives nationales, ainsi que la démarcation des frontières maritimes. Les proches des personnes disparues dans les deux camps ont le droit de savoir ce qu'il est advenu des leurs pour pouvoir faire leur deuil. Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers bilatéraux entre l'Iraq et le Koweït sur ces questions et espérons que cette structure permettra d'adopter de nouvelles mesures de confiance et de poursuivre un dialogue constructif sur toutes les questions en suspens.

Troisièmement et enfin, nous demandons instamment à l'Iraq de profiter de la dynamique positive actuelle pour prendre des mesures concrètes en coopération avec la communauté internationale. Cela signifie qu'il doit collaborer activement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines où un soutien est encore nécessaire, notamment en ce qui concerne les droits humains et la protection des droits des femmes, ainsi que l'appui aux personnes déplacées les plus vulnérables et aux réfugiés, l'accent étant mis en particulier sur la protection, y compris l'obtention des documents d'état civil et l'accès à l'éducation. Cela signifie également qu'une mobilisation internationale soutenue est nécessaire sur les questions liées à la pénurie d'eau. La dégradation de l'environnement et la désertification des terres agricoles ne posent pas seulement des problèmes à court terme, elles risquent également de compromettre les progrès et la stabilité à long terme.

Pour terminer, l'Iraq a une histoire fière et complexe, faite de résilience et de fragilité. Nous continuons de soutenir l'Iraq alors qu'il s'emploie à construire un avenir stable et prospère. Cet avenir doit être celui de tous les Iraquiens et doit servir à protéger leurs droits individuels.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mohamed Al Hassan, de sa présentation. Je voudrais également saluer la présence parmi nous du représentant de l'Iraq et du Représentant permanent du Koweït.

J'aurai trois points.

Tout d'abord, la France appuie la mise en œuvre du programme de réformes porté par le Premier Ministre iraquien, qui vise à améliorer le fonctionnement du service public, à diversifier l'économie et à favoriser l'emploi des jeunes. Nous encourageons l'Iraq à poursuivre ces réformes. Concernant les relations entre Bagdad et Erbil, la France appelle à la poursuite d'un dialogue constructif, notamment en termes de développement économique et de sécurité. Il en va de l'intérêt de l'Iraq dans son ensemble. Plus généralement, la prise en compte des minorités iraquiennes est essentielle dans le cadre des réformes menées par le Premier Ministre iraquien. La France salue la tenue d'élections parlementaires en Iraq en novembre prochain, qui doivent être également inclusives.

Deuxièmement, la France encourage le rôle stabilisateur de l'Iraq dans un contexte régional complexe. Nous félicitons l'Iraq pour l'organisation du Sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu le 17 mai dernier à Bagdad. Lors de son déplacement en Iraq en avril dernier, le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a souligné le rôle d'équilibre régional de l'Iraq et a indiqué qu'un Iraq fort et indépendant était source de stabilité pour toute la région, dans le contexte d'un environnement sécuritaire dégradé, du fait notamment du conflit qui s'est ouvert le 7 octobre 2023 et de la poursuite des activités déstabilisatrices de l'Iran. Par ailleurs, la lutte contre Daech doit se poursuivre. La France demeure

attachée à la sécurité, à la stabilité et à la souveraineté de l'Iraq. En lien avec ses partenaires, la France continuera de se tenir aux côtés de l'Iraq dans sa lutte contre le terrorisme, dans le plein respect de la souveraineté iraquienne. L'Iraq peut compter sur notre volonté de renforcer la coopération bilatérale dans ce domaine, aussi longtemps qu'il le demandera et que les circonstances le justifieront.

Troisièmement, le Conseil doit soutenir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) durant les derniers mois de son mandat. À l'approche de la fermeture de la MANUI, la France souligne le rôle essentiel joué par celle-ci et son personnel pour porter assistance à l'Iraq dans le plein respect de la souveraineté iraquienne. Il importe que la Mission bénéficie des moyens financiers pour assurer son mandat jusqu'à fin 2025. La France prend note du rapport du Secrétaire général sur la question des Koweïtiens et des ressortissants d'États tiers portés disparus (S/2025/320) et elle insiste sur l'importance du maintien d'une coopération étroite entre l'Iraq et le Koweït sur ce dossier comme sur les autres questions pendantes. La France salue le fait que l'Iraq et le Koweït se montrent déterminés à régler définitivement leurs différends de façon constructive et en vue d'aboutir, notamment sur le dossier sensible des disparus. Nous saluons aussi les efforts du Comité international de la Croix-Rouge sur ce dossier, ainsi que le rôle constructif joué par la MANUI et l'ONU depuis 2013. La France encourage l'Iraq et le Koweït à poursuivre leurs efforts dans le sens d'une résolution définitive de leurs différends.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al-Fatlawi (Iraq) (*parle en arabe*) : À l'entame de mon propos, je tiens à féliciter S. E. l'Ambassadrice Carolyn Rodrigues-Birkett, Représentante permanente du Guyana, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à remercier S. E. l'Ambassadeur Evangelos Sekeris, Représentant permanent de la Grèce, de son excellente présidence du Conseil tout au long du mois de mai. Je remercie M. Mohamed Al Hassan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), de son exposé sur le rapport présenté par le Secrétaire général (S/2025/323). Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil de leurs déclarations, qui ont fait l'éloge des réalisations de l'Iraq.

Je voudrais aborder brièvement les principaux faits nouveaux survenus en Iraq au cours des quatre derniers mois.

En ce qui concerne les questions politiques, les sixièmes élections législatives qui se tiendront prochainement en Iraq constituent une étape importante en vue de renforcer le processus démocratique dans le pays, car elles permettront au peuple iraquien de choisir ses représentants d'une manière pacifique et transparente. La Haute Commission électorale indépendante, qui bénéficie du respect de l'ensemble des acteurs politiques irakiens, joue un rôle central dans ce processus démocratique. Elle garantit l'intégrité du processus électoral en organisant les élections, en mettant à jour les listes électorales, en supervisant les bureaux de vote et en veillant à ce que toutes les parties respectent les normes juridiques et constitutionnelles. La coopération entre les partis politiques irakiens, en particulier au moment où la MANUI commence à se retirer, est un signe de leur maturité politique croissante et de leur capacité à gérer efficacement les affaires nationales. Cette coopération entre les différents pouvoirs politiques témoigne de leur engagement en faveur du dialogue et de la compréhension.

Les tensions entre les forces politiques irakiennes sont un élément naturel du processus démocratique et un bon indicateur de la vitalité de la scène politique et de la pluralité des opinions. De telles tensions existent dans de nombreux pays démocratiques et reflètent la volonté des pouvoirs politiques d'exprimer leur vision et les intérêts de leurs électeurs de manière constitutionnelle et pacifique. Cela renforce la maturité de

l'expérience démocratique dans notre pays. Les relations entre le Gouvernement fédéral iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan sont fondées sur le dialogue et la compréhension commune, et les deux parties font preuve d'une volonté manifeste de régler leurs différends en menant des négociations constructives fondées sur le respect de la Constitution, ce qui contribue à renforcer la stabilité nationale, dans l'intérêt de tous les citoyens dans le cadre de la Constitution et de l'unité du pays.

Je voudrais souligner ici que le Gouvernement iraquien a placé la question du retour des personnes déplacées et de la fermeture des centres accueillant des personnes déplacées en tête de ses priorités et programmes nationaux. Il a élaboré des plans et des budgets nationaux pour atteindre cet objectif sans discrimination, notamment en ce qui concerne la communauté yézidie, et il poursuit ses efforts pour appliquer la loi relative au soutien aux personnes rescapées yézidiennes, indemniser les victimes et leur offrir diverses prestations.

En ce qui concerne les questions régionales, les événements survenus au cours des deux dernières années ont clairement démontré la sagesse des dirigeants politiques irakiens et leur capacité à imposer leur autorité, à contrôler la situation interne et à ne pas se laisser entraîner dans l'escalade régionale, face à tous les événements malheureux survenus dans la région, en particulier ceux qui touchent les peuples palestinien et libanais. L'Iraq déploie des efforts politiques constants pour jouer un rôle actif dans son environnement régional en adoptant une politique d'apaisement et de dialogue. Il cherche à rapprocher les points de vue de différents pays, agissant comme un médiateur honnête et impartial pour apaiser les tensions et promouvoir la stabilité.

Bagdad a accueilli plusieurs cycles de dialogue fructueux entre des acteurs régionaux, car l'Iraq est convaincu que des solutions durables passent par le dialogue et la compréhension, et non par l'escalade. Grâce à ces efforts, l'Iraq occupe à nouveau un rôle central dans la région en tant que pôle de communication et de renforcement de la confiance. L'Iraq soutient les décisions prises par certains pays de lever les sanctions économiques contre la Syrie, ce qu'il considère comme un pas dans la bonne direction pour que ce pays frère retrouve la position qui lui revient dans le processus d'intégration économique régionale. L'Iraq adopte une attitude amicale à l'égard de la Syrie et du peuple syrien sur la base des liens historiques, géographiques et sociaux qui unissent ces deux pays frères. L'Iraq a fait preuve d'une grande souplesse politique et diplomatique dans ses relations avec le Gouvernement intérimaire syrien, dans le but de rapprocher les points de vue et de soutenir les efforts de stabilisation. Cette position reflète une vision politique sage qui cherche à surmonter les divisions et à promouvoir des solutions pacifiques, ainsi qu'un désir sincère d'améliorer la situation en Syrie et de mettre fin aux souffrances de son peuple. L'Iraq reconnaît que la stabilité de la Syrie est dans l'intérêt de la sécurité régionale. Dans cet esprit, il est favorable au dialogue et à la coordination conjointe comme moyens de parvenir à la paix et au développement dans la région. L'Iraq se félicite également du soutien apporté aux opérations de secours de l'ONU pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire par les postes-frontières irakiens.

Le 27 mai, l'Iraq a accueilli la réunion régionale des experts de la Commission internationale pour les personnes portées disparues, en présence de plusieurs dignitaires locaux et internationaux et de représentants des organisations humanitaires concernées. La réunion a donné lieu à des sessions de dialogue. Elle a mis en lumière les principales pratiques, les expériences couronnées de succès, les réalisations et les projets d'avenir, tout en examinant le cadre juridique et les principaux défis liés au dossier des personnes portées disparues dans la région.

En mai, l'Iraq a accueilli le trente-quatrième Sommet de la Ligue des États arabes à Bagdad, auquel a participé le Secrétaire général, M. António Guterres, qui, dans sa déclaration, a salué les progrès accomplis par l'Iraq depuis 2004 dans le renforcement de ses institutions et le règlement des conflits par le dialogue. Des représentants d'organisations

régionales et internationales ont également participé au Sommet. Cet événement majeur a confirmé que l'Iraq joue à nouveau un rôle actif dans la région après des années de difficultés, et a réaffirmé la position de principe de l'Iraq qui consiste à privilégier le dialogue pour régler les crises et les différends. Les dirigeants et responsables de 22 pays arabes ont également participé au Sommet. Ils ont discuté de questions cruciales, telles que la sécurité nationale dans la région arabe, la question palestinienne et les défis économiques et environnementaux. Le Sommet a permis d'obtenir de nombreux résultats positifs, notamment le lancement par l'Iraq de plusieurs initiatives stratégiques, telles que la création d'une chambre arabe commune de coordination de la sécurité et la proposition de créer un centre arabe pour l'intelligence artificielle à Bagdad, ainsi que des initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire et à lutter contre les changements climatiques. L'Iraq s'est engagé à verser 20 millions de dollars pour la reconstruction de Gaza et la même somme en faveur du Liban, reflétant son engagement à défendre les causes arabes.

En outre, l'Iraq a accueilli le cinquième Sommet arabe sur le développement économique et social parallèlement au trente-quatrième Sommet de la Lige des États arabes, un double événement qui reflète le nouveau rôle du pays dans la promotion d'une action arabe commune. Il a appelé au lancement d'une ère de réforme économique arabe, avec la création de zones de libre-échange, le développement des infrastructures et la promotion de l'intégration industrielle et agricole. Cela confirme le relèvement économique et politique de l'Iraq, et renforce sa position en tant que plaque tournante de la coopération régionale. La cinquième Conférence internationale de Bagdad sur l'eau, qui s'est tenue sous le thème « Eau et technologie : Partenariat pour le développement », s'est achevée récemment à Bagdad, avec la participation d'un large éventail d'experts représentant des organisations internationales et régionales. La Conférence a examiné les défis liés à la sécurité de l'approvisionnement en eau en Iraq et dans la région, et a formulé des recommandations, notamment la création d'un centre régional d'information pour échanger des données climatiques et hydrologiques, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion des ressources en eau, l'appui aux projets de gestion intelligente de l'eau et le renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans le secteur.

L'Organisation arabe du tourisme a choisi Bagdad comme capitale du tourisme arabe pour 2025, reconnaissant la richesse de son patrimoine civilisationnel et culturel. L'annonce a été faite lors d'une réunion du Conseil des ministres de la région arabe chargés du tourisme, au cours de laquelle les participants ont salué les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour développer l'infrastructure politique, renforcer la sécurité et la stabilité, et mettre en avant le statut de Bagdad en tant que destination touristique de premier plan dans le monde arabe. Conscient de l'importance de la coopération pour parvenir à la stabilité et à la prospérité commune, l'Iraq attache une grande importance au renforcement de ses relations avec les pays voisins de la région, et il cherche à mettre en œuvre des projets stratégiques, tels que l'interconnexion électrique, avec les pays du Golfe, la Jordanie et la Türkiye, ce qui contribuerait à diversifier les sources d'énergie et à assurer leur sécurité. L'Iraq s'efforce également de mettre en œuvre le projet de développement des transports afin de relier le port maritime de Faou à la Türkiye et à l'Europe, pour qu'il devienne un corridor économique vital.

L'Iraq estime qu'il importe de promouvoir l'intégration régionale et l'intégration dans les secteurs de l'industrie, des transports et de l'énergie. Il exprime son désir sincère d'héberger un siège régional de l'ONU chargé de dossiers importants, tels que le règlement des différends, le renforcement de la confiance et la gestion des ressources communes, en particulier de l'eau. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de notre vision qui cherche à renforcer notre rôle d'acteur central dans la région œuvrant à rapprocher les parties en conflit et à faciliter un dialogue constructif. Le désir d'héberger l'un de ces sièges souligne l'attachement de l'Iraq à l'action multilatérale et son soutien aux cadres diplomatiques pour régler des problèmes complexes. Il reflète également le désir de l'Iraq de créer un environnement régional stable et attrayant pour une coopération

fondée sur la transparence et le respect mutuel. Cette approche constitue une étape vers la mise en place d'un système de solidarité régionale efficace qui place les intérêts communs au-dessus des différences, l'Iraq étant convaincu que les solutions durables passent par le dialogue et non par l'affrontement.

En ce qui concerne les questions de sécurité, l'Iraq œuvre actuellement au rapatriement des familles irakiennes détenues dans le camp syrien de Hol par l'intermédiaire d'un comité spécial formé grâce à la coordination entre les institutions irakiennes compétentes en matière de sécurité et d'aide humanitaire, à savoir le Conseil de sécurité nationale et le Ministère des déplacés et des migrations. Ce comité vise à faciliter le retour de ces familles dans leur pays d'origine de manière sûre et ordonnée, tout en leur apportant le soutien nécessaire pour assurer leur réintégration dans la société. La présence résiduelle de membres de Daech sur le territoire syrien constitue une menace commune pour la sécurité qui pourrait nuire aux efforts de lutte contre le terrorisme en Iraq. Le maintien du camp de Hol dans son état actuel est une source de préoccupation majeure en raison de la présence d'éléments extrémistes et de familles associées à Daech, ce qui pourrait exacerber la situation en matière de sécurité. Le Gouvernement irakien insiste donc sur la nécessité de traiter sérieusement ces questions par le biais d'une coopération régionale et internationale efficace, de trouver des solutions durables pour le camp de Hol et d'éviter que la région ne devienne un foyer de danger permanent.

L'Iraq a lancé sa stratégie de sécurité nationale pour 2025-2030, baptisée « L'Iraq d'abord ». Elle vise à établir des partenariats internationaux équilibrés dans le cadre du programme national irakien de renforcement de la sécurité, de la stabilité, de la souveraineté et de la prospérité. Cette stratégie constitue le document national de base destiné à protéger l'État des problèmes et des changements qui le menacent de l'intérieur et de l'extérieur, et à créer les conditions nécessaires à la stabilité de ses relations régionales et internationales, conformément à l'article 110 de la Constitution irakienne. L'Iraq a également vu s'ouvrir de nouveaux horizons d'investissement et de développement économique grâce aux investissements de nombreuses entreprises étrangères, ce qui témoigne de la confiance de la communauté internationale dans les institutions irakiennes et dans leur capacité à protéger notre sécurité et notre stabilité politique. L'Iraq souligne que les rapports du Secrétaire général ne doivent pas inclure d'informations sur certains incidents de sécurité ordinaires qui se produisent dans tous les pays du monde, étant donné que la situation en matière de sécurité en Iraq est revenue à la normale. L'Iraq saisit cette occasion pour demander à tous les États de réexaminer et de mettre à jour leurs avertissements concernant les voyages vers l'Iraq en tenant compte de cette réalité.

En ce qui concerne le processus de transition et de retrait de la MANUI, le Gouvernement irakien, représenté par le Ministère des affaires étrangères, a travaillé activement avec la MANUI pour préparer et formuler le plan de transition et de liquidation, qui constitue une feuille de route pour le transfert des tâches restantes de la Mission aux autorités compétentes et pour la liquidation progressive de ses actifs et son retrait, en coopération continue avec le Gouvernement. À la suite de la publication officielle du plan de transition et de liquidation par le Secrétaire général, le Gouvernement irakien a commencé, en coordination avec la MANUI, à mettre en œuvre le plan, et ce, en étroite coordination et communication avec le Ministère des affaires étrangères, pour surmonter les obstacles susceptibles de survenir au cours du processus de transition et de liquidation. L'Iraq a accepté que l'équipe de pays des Nations Unies reprenne les deux complexes intégrés situés à Bagdad et à Erbil après le départ de la MANUI et a promis de fournir toute l'assistance nécessaire pour permettre à l'équipe de s'acquitter pleinement de ses tâches. Nous œuvrons sans relâche au retrait, à la fermeture et à la remise du siège de la MANUI en Iraq, conformément au plan de transition et de liquidation, et la coopération entre l'Iraq et la MANUI s'effectue au plus haut niveau afin de faciliter le retrait et le transfert des actifs corporels et autres produits de la MANUI.

La remise par l'Iraq du site de la MANUI à Mossoul marque le début d'une nouvelle ère pour l'Iraq et l'ONU, et confirme l'engagement de l'Iraq à respecter ses obligations internationales et le plan qu'il a conclu avec l'ONU pour le retrait de la MANUI. Le Ministère des affaires étrangères et l'équipe gouvernementale chargée du processus de transition et de liquidation se sont efforcés de régler toutes les questions susceptibles de se poser au cours du processus de retrait. Le transfert du site de la MANUI de Mossoul s'est déroulé sans heurts et sans obstacles. L'Iraq continue de renforcer ses relations avec l'équipe de pays des Nations Unies, les ministères concernés ayant rempli toutes les conditions requises pour présenter le projet du Plan-cadre de coopération (2025-2029) au Conseil des ministres dans les prochains jours. Nous œuvrons à la signature d'un accord stratégique avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, visant à apporter un appui politique et un soutien financier de 30 millions de dollars à l'Office, après avoir rejoint son conseil consultatif, conformément à la résolution 79/88 de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne l'initiative lancée par le Secrétaire général à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de la fondation de l'ONU, l'Iraq envisage la possibilité d'accueillir certains bureaux des Nations Unies et de mettre à leur disposition des locaux en Iraq, sous la forme d'une utilisation temporaire ou de paiements symboliques de loyers.

En ce qui concerne nos relations avec l'État du Koweït, depuis 2003 et au cours des 20 dernières années, l'Iraq a démontré sa position de principe fondée sur le respect des relations de bon voisinage avec l'État frère du Koweït et le renforcement des relations bilatérales avec ce dernier dans les domaines politique, économique et social. Nous nous employons sérieusement à régler toutes les questions en suspens avec l'État du Koweït, qui résultent exclusivement du comportement dictatorial du chef du régime précédent. L'Iraq s'est acquitté de ses obligations relatives au versement d'une indemnité à l'État du Koweït, d'un montant de 52,4 milliards de dollars, comme le confirme la résolution 2621 (2022), ce qui témoigne de la volonté de l'Iraq de s'acquitter de ses obligations à l'égard de l'État du Koweït. L'Iraq a également rempli toutes ses obligations concernant la démarcation de la frontière entre les deux pays jusqu'à la borne 162, comme indiqué au paragraphe 22 du trente-cinquième rapport du Secrétaire général (S/2013/357) et conformément au paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999). L'Iraq réaffirme sa position inébranlable selon laquelle l'achèvement de la démarcation de la frontière maritime au-delà de la borne 162 est soumis à des cadres bilatéraux entre l'Iraq et le Koweït et se fait de manière ouverte et directe. Nous avons réalisé des progrès remarquables grâce aux réunions ininterrompues des comités bilatéraux compétents, avec une réelle volonté politique de régler la question et de parvenir à une démarcation bilatérale équitable qui tienne compte des intérêts des deux pays.

Les dirigeants politiques iraqiens ont maintenu et renforcé leurs relations avec le Koweït. Le 15 avril, S. E. le Président de la République et S. E. le Premier Ministre ont pris la décision très importante de soumettre deux requêtes distinctes à la Cour suprême fédérale pour qu'elle revienne sur sa décision de 2023, qui a invalidé la ratification de l'accord sur la réglementation de la navigation maritime dans la zone de Khor Abdallah. Cela témoigne de la prévoyance des dirigeants iraqiens et de leur désir sincère de régler ce dossier avec l'État frère du Koweït. L'Iraq a toujours démontré, en particulier sous le Gouvernement actuel, sa ferme détermination à régler tous les dossiers dans le cadre d'efforts diplomatiques amicaux.

L'Iraq a nommé M. Muhammed Hussein Bahr Aluloom, Vice-Ministre des affaires étrangères, Envoyé spécial de l'Iraq pour l'État du Koweït, et l'État du Koweït a nommé M. Muhammad Abdullah Abu Al Hasan, Conseiller à l'Amiri Diwan, Envoyé spécial en Iraq. Cela facilitera le traitement de tous les dossiers dans des cadres bilatéraux communs, en nous permettant de régler les questions calmement et avec une

sagesse mutuelle. Les Ministères des affaires étrangères de l'Iraq et du Koweït ont convenu de reprendre les travaux du comité technique conjoint chargé du maintien de la délimitation physique de la frontière entre les deux pays, et de nommer des membres du comité de part et d'autre. Le comité conjoint Iraq-Koweït s'efforcera de conclure des accords de coopération en matière de sûreté maritime conformément aux mécanismes antérieurs, ce qui contribuera à la réglementation des activités maritimes, à la sûreté de la navigation et au lancement immédiat d'une étude conjointe en vue de l'approfondissement et de l'excavation du chenal de Khor Abdallah afin de faciliter l'entrée en Iraq de grands navires et de permettre ainsi l'importation de gaz liquide au moyen de navires ayant besoin de voies navigables d'une certaine profondeur.

Nous voudrions également appeler l'attention sur l'accord relatif à la poursuite des travaux d'excavation au-delà de la borne 162, qui faciliteront la circulation des navires et appuieront ainsi les intérêts commerciaux et économiques des deux pays voisins. Il convient de noter que les travaux d'excavation sont actuellement en cours pour mener à bien cette mission, et qu'en s'efforçant inlassablement de participer à cet effort de génie civil que sont les travaux d'excavation et d'approfondissement du chenal de Khor Abdallah, l'Iraq contribue à la préservation de la légitimité internationale, en particulier de la résolution 833 (1993), qui évoque l'importance de l'attachement au droit d'accès des navires.

Les autorités iraqiennes, y compris le Ministère des affaires étrangères, et la MANUI poursuivent leur coopération et leurs réunions officielles afin de faire le point sur les possibilités de progrès sur le dossier des nationaux du Koweït portés disparus et des biens koweïtiens disparus. L'Iraq continue de suivre ce dossier avec grand intérêt, et les comités spécialisés créés à cet effet poursuivent diligemment leur travail, notamment en effectuant des fouilles sur des milliers de sites, en analysant des images satellite et en utilisant des drones, avec l'appui et la participation de pays amis et frères, par l'intermédiaire de la Commission tripartite présidée par le Comité international de la Croix-Rouge. À ce jour, les dépouilles de 294 Koweïtiens portés disparus ont été retrouvées, et les recherches se poursuivent pour retrouver les dépouilles de 283 Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus. L'Iraq souligne également la nécessité de traiter ce dossier d'un point de vue technique et humanitaire et d'éviter de le politiser pour quelque raison que ce soit. Les autorités iraqiennes continuent de lancer régulièrement des appels officiels pour exhorter les citoyens iraqiens à signaler toute information concernant les dépouilles de Koweïtiens et de nationaux d'États tiers portés disparus en Iraq, ainsi que les archives et les biens koweïtiens.

Dans le même contexte, l'Iraq a demandé à l'ONU de rechercher les dépouilles des Iraquiens disparus à la suite de la deuxième guerre du Golfe en 1991. L'Iraq a accepté de relancer les travaux du comité conjoint Iraq-Koweït sur les biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales, et la prochaine réunion aura lieu après l'obtention de l'accord des deux parties et une fois que les membres du comité auront été nommés. Au cours des dernières décennies, l'Iraq s'est employé à restituer des tonnes de biens koweïtiens et d'archives de l'Émir, comme l'indiquent les rapports périodiques publiés par le Secrétaire général à ce sujet, et des travaux sont en cours pour restituer un nouveau lot de biens koweïtiens. L'Iraq publie également des bulletins périodiques afin d'inciter le public à fournir des informations à ce sujet. Le pays a aussi demandé à plusieurs reprises à ses frères koweïtiens de lui fournir des listes contenant une description complète de tous les biens et de toutes les archives de l'Émir que l'Iraq n'a pas encore restitués au Koweït, comme indiqué dans le trente-cinquième rapport du Secrétaire général, établi en 2013, en application de la résolution 1284 (1999) et dans le troisième rapport du Secrétaire général, établi en 2014, en application de la résolution 2107 (2013) (S/2014/480). Le fait de fournir des descriptions et des listes claires contribuera grandement à accélérer la recherche de ces biens et à distinguer les archives de l'Émir des autres types de biens qui doivent être restitués.

Le Gouvernement iraquien a à cœur de mener des recherches et des enquêtes sur le transfert de tous les biens et documents appartenant aux archives nationales du Koweït et de les restituer à l'État du Koweït, pays frère. Des récompenses monétaires ont également été promises à toute personne pouvant fournir des informations ou des éléments de preuve à leur sujet. Nous notons ici que les parties iraquienne et koweïtienne travaillent actuellement à la mise en place des procédures nécessaires à la restitution, au Koweït, d'un total de 120 caisses contenant des biens koweïtiens récemment retrouvés. Autre geste témoignant de la volonté de l'Iraq de régler tous les dossiers avec l'État du Koweït, pays frère, le Gouvernement iraquien a procédé, en décembre 2024, à la démolition d'habitations situées dans la région d'Oum Qasr qui entravaient la construction d'un oléoduc appartenant au Koweït voisin, ce qui illustre notre respect des accords bilatéraux et notre volonté de faciliter la mise en œuvre de projets économiques et de développement.

Afin d'améliorer la communication et les échanges entre les peuples iraquien et koweïtien, l'Iraq estime qu'il faut tourner la page du passé. C'est pourquoi il a pris des mesures importantes pour faciliter l'octroi de visas d'entrée aux nationaux koweïtiens désireux de se rendre en Iraq, comme on l'a clairement vu lors de la Coupe du Golfe arabe organisée par l'Iraq en 2023, à l'occasion de laquelle le pays a accueilli des dizaines de milliers de citoyens koweïtiens. Le Koweït a également pris l'initiative d'accorder des visas d'entrée à des milliers de ressortissants iraquiens, reflétant ainsi les relations fraternelles cordiales qui unissent les deux peuples. Bon nombre de résolutions récentes du Conseil de sécurité et de rapports du Secrétaire général ont souligné qu'il importait que la communauté internationale aide l'Iraq à retrouver la place qui lui revient sur la scène internationale. Après près de 35 ans, le moment est venu pour le Koweït de tourner la page d'un passé marqué par le comportement individuel de l'ancien Président du régime dictatorial et de coopérer avec l'Iraq afin de promouvoir le développement et la prospérité dans les deux pays voisins, de garantir le bien-être des deux peuples frères et de bâtir un avenir meilleur pour les générations futures.

Dans sa dernière lettre adressée au Secrétaire général en mars (S/2025/143), l'Iraq a présenté plusieurs propositions visant à régler définitivement la question des ressortissants et des biens koweïtiens disparus, notamment la création par l'Iraq d'un organisme national chargé de rechercher ces ressortissants et ces biens et l'établissement par le Koweït, au sein de son ambassade à Bagdad, d'un point de contact chargé de coopérer avec les autorités officielles iraquiennes pour que cette question puisse être réglée rapidement et intégralement, dans l'intérêt des deux parties, après consultation du Secrétaire général. L'Iraq salue également les efforts de bons offices déployés par le Secrétaire général à cet égard.

Enfin, l'Iraq est un État institutionnel qui adopte un système de séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, et le processus décisionnel dans le pays repose sur l'intégration et la coopération entre ces trois pouvoirs. Les deux dernières décennies ont prouvé que l'Iraq croit en l'importance de parvenir à une paix durable avec tous ses voisins et frères, en particulier avec l'État du Koweït, pays frère. En référence au quarante-deuxième rapport du Secrétaire général (S/2025/320), à ses recommandations et au mécanisme prévu aux paragraphes 50 et 51 du rapport concernant le suivi des questions relatives aux ressortissants koweïtiens, iraquiens et de pays tiers portés disparus, l'Iraq réaffirme ce qu'il a indiqué dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général en mars.

Pour terminer, je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. António Guterres, de la position ferme adoptée par l'ONU en faveur de l'Iraq et du respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous exprimons également notre gratitude pour les efforts déployés par la MANUI, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales en Iraq.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays, un pays ami, à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Je félicite également la présidence sortante, assurée par la Grèce, pays ami, pour les efforts qu'elle a déployés le mois dernier. Je souhaite la bienvenue à mon frère, l'Ambassadeur Mohamed Al Hassan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous exprimons notre profonde reconnaissance pour les efforts sincères du Représentant spécial et de son équipe, ainsi que pour le rôle vital joué par la MANUI, la Commission tripartite et son sous-comité technique, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge dans le suivi de ce dossier humanitaire d'une importance cruciale, à savoir celui des Koweïtiens prisonniers et portés disparus et des ressortissants de pays tiers, ainsi que celui des biens koweïtiens, y compris les archives nationales.

Nous avons écouté avec grand intérêt les déclarations des membres du Conseil concernant l'importance d'un suivi assidu de ce dossier purement humanitaire. Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre compréhension quant à la nature particulière de ce dossier. Cependant, le dossier des prisonniers et des personnes portées disparues et celui des biens koweïtiens, y compris les archives nationales, ne sont pas des dossiers politiques ou liés à des différends bilatéraux, mais des dossiers qui relèvent exclusivement du domaine humanitaire. Les familles des disparus, qui attendent depuis des décennies de connaître le sort de leurs proches, méritent la vérité et la justice. Une nation entière attend de récupérer ses archives nationales, qui sont un symbole de son identité, de son histoire et de sa mémoire collective. Il s'agit de droits inaliénables qui sont imprescriptibles, et qui ne doivent faire l'objet d'aucun calcul politique ni d'aucun retard de procédure. Pour mettre fin aux souffrances, il faut faire preuve d'une véritable volonté de boucler le dossier en traduisant les discours en actions concrètes et en évitant les tergiversations et les retards.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2025/320), publié le 23 mai en application de la résolution 2107 (2013), reflète clairement l'ampleur des atermoiements et des hésitations, et montre qu'il reste beaucoup à faire. Tout en prenant note de ce qui a été déclaré, nous ne pouvons manquer de rappeler que plus de 300 personnes sont toujours portées disparues et que peu de progrès ont été accomplis à cet égard. Leur sort incertain continue d'accabler leurs familles et perturbe le processus de justice humaine auquel nous aspirons tous. Dans ce contexte, et en référence au rapport dont nous sommes actuellement saisis sur le suivi par la MANUI des dossiers relatifs aux prisonniers, aux personnes portées disparues, aux ressortissants de pays tiers et aux biens koweïtiens, y compris les archives nationales, nous remercions le Secrétaire général et son équipe de leurs efforts. Nous les remercions aussi d'avoir souligné qu'il est important que l'ONU continue de suivre ces deux dossiers après la fin du mandat de la MANUI. À cet égard, l'État du Koweït affirme son appui total et sans réserve à la première recommandation du Secrétaire général figurant au paragraphe 50 du rapport et concernant la nomination d'un(e) haut(e) représentant(e) de l'ONU qui aura pour mission exclusive de suivre ce dossier après l'expiration du mandat de la Mission en décembre. L'expérience acquise avant 2013, pendant le mandat du Coordonnateur de haut niveau découlant de la résolution 1284 (1999), a prouvé que le fait de disposer d'un mécanisme exclusivement consacré à ce dossier permet d'obtenir des résultats tangibles et efficaces, contribuant ainsi à maintenir la dynamique et à assurer la continuité des efforts sans interruption. Nous estimons donc que la relance de ce cadre est essentielle pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Il convient de souligner que la coopération facilitée par l'ONU est un élément clef de la réussite de ces efforts. Les travaux de la Commission tripartite et de son sous-comité technique, présidé par le Comité international de la Croix-Rouge, en coopération avec la MANUI en qualité d'observatrice, sont un exemple de coordination constructive qu'il convient de renforcer. Mais dans le même temps, il

demeure essentiel que le Conseil de sécurité honore ses responsabilités pour garantir le respect de ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions 2107 (2013) et 2732 (2024). Les résolutions adoptées par le Conseil doivent être respectées et se traduire par des mesures concrètes qui garantissent l'accélération et l'activation des initiatives bloquées, en particulier en ce qui concerne l'examen de nouveaux éléments de preuve à l'aide des technologies modernes, les observations faites sur le terrain et les déclarations de témoins en vue d'identifier les sites potentiels, comme le mentionne le Secrétaire général dans ses rapports. La continuité du mécanisme de suivi et la présentation de rapports au Conseil par l'intermédiaire de ce mécanisme constituent donc des piliers essentiels des plans d'action approuvés. Cela permettrait d'établir une coordination entre les parties concernées et de leur fournir un cadre pratique, d'une manière qui renforce la transparence et le suivi international. Nous soulignons également que la question des archives nationales koweïtiennes n'est pas seulement une question symbolique, mais qu'elle représente au contraire une pierre angulaire de la protection de la mémoire nationale koweïtienne. Tout retard dans ce domaine compromettrait donc la justice historique que nous exigeons.

L'État du Koweït estime que la coopération bilatérale avec l'Iraq reste essentielle. Toutefois, dans le même temps, nous estimons que la supervision continue du Conseil de sécurité par le biais d'un mécanisme de haut niveau est indispensable pour garantir le plein respect des engagements ainsi qu'un suivi minutieux. L'expérience des dernières décennies nous a appris que l'absence de suivi international conduirait à coup sûr à un ralentissement ou à une impasse, ce qui est inacceptable après de si longues souffrances. L'État du Koweït souligne également que le Conseil de sécurité doit jouer son rôle en insistant sur la nécessité de faire appliquer les résolutions qu'il a adoptées. Aujourd'hui, c'est aux membres du Conseil qu'il incombe au premier chef de garantir le respect de ses résolutions. Cette responsabilité passe par des mécanismes efficaces permettant d'en garantir le plein respect et d'assurer le suivi de leur application. Les mesures nécessaires doivent également être prises en cas de non-application. En outre, nous réaffirmons que notre exigence d'application des résolutions du Conseil de sécurité n'émane pas seulement du Koweït. Il s'agit d'une exigence légitime au vu des responsabilités confiées au Conseil de sécurité en sa qualité d'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, nous tenons à remercier sincèrement le Secrétaire général et son équipe, le Comité international de la Croix-Rouge et tous les organismes internationaux et régionaux qui continuent de contribuer à la progression de ce dossier. Nous affirmons également depuis cette tribune que l'État du Koweït restera un partenaire engagé et déterminé à coopérer avec toutes les parties prenantes pour parvenir à une solution juste et équitable qui restitue les droits à leurs propriétaires, rende aux familles des disparus et des victimes la justice qu'elles méritent et restaure la mémoire nationale de notre nation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Iraq a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Al-Fatlawi (Iraq) (*parle en arabe*) : Par votre intermédiaire, Madame la Présidente, je voudrais également remercier le Représentant permanent de l'État frère du Koweït.

Cependant, je voudrais revenir sur ses aimables paroles, à savoir que la résolution 2107 (2013) a ouvert la voie au renforcement des efforts bilatéraux entre l'Iraq et le Koweït et permis de traiter la situation des personnes portées disparues et des archives koweïtiennes en dehors des mécanismes punitifs imposés en vertu du Chapitre VII. La présentation de rapports au Conseil de sécurité est un mécanisme prévu par le Conseil dans le cadre des sanctions, qui a par la suite été renvoyé au Chapitre VI afin d'encourager la coopération bilatérale entre les deux pays. Comme on le sait, l'Iraq s'est acquitté de toutes les obligations internationales qui lui incombaient en vertu des résolutions internationales.

En ce qui concerne les archives koweïtiennes et les ressortissants koweïtiens portés disparus, l'Iraq s'efforcera, par l'intermédiaire de la Commission tripartite et en collaboration avec elle, ainsi qu'avec les pays amis qui nous ont fourni des images satellitiques et des dispositifs de pointe, de rechercher les dépouilles des personnes disparues, qu'il s'agisse de nationaux du Koweït ou d'États tiers. L'Iraq continuera de ne ménager aucun effort pour contribuer à la recherche des Koweïtiens portés disparus et des archives nationales koweïtiennes, parce que nous ne voulons laisser en suspens aucune question qui rappellerait le passé, dont nous portons actuellement le fardeau en conséquence des actes commis par l'ancien régime à la suite d'une décision individuelle d'envahir l'État du Koweït. Les portes de l'Iraq sont ouvertes, nos mains sont tendues et, comme je l'ai dit dans la déclaration que je viens de faire, plusieurs initiatives ont été lancées par l'Iraq pour apporter des solutions durables à cette question. Nous n'avons aucun intérêt à ne pas apporter des solutions durables à ce problème. Je renouvelle l'appel sincère de l'Iraq à mettre en œuvre ces initiatives en s'appuyant sur la coopération bilatérale avec les organismes et comités compétents créés à cette fin, que ce soit par l'État du Koweït ou la République d'Iraq, pour régler ces questions en suspens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.